



Subventions aux associations 2024

Objet : Demandes de Subventions Communales 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

A travers la poursuite de projets divers, de la participation au forum des associations à la préparation de manifestations, votre association contribue au rayonnement du territoire communal. Afin de soutenir ces actions, la commune peut vous octroyer une participation financière.

Pour les demandes de subventions 2024 concernant votre association, vous pouvez dès maintenant télécharger le dossier 2024.

Pour l'obtenir vous pouvez le télécharger sur le site de la mairie : <https://www.mairie-du-paradou.fr/se-divertir/associations.html> ou retirer un exemplaire auprès de l'accueil.

Je vous informe **de la date limite de dépôt des dossiers** en un seul exemplaire avec le budget prévisionnel et celui du projet en cas de demande de subvention pour manifestation

Au plus tard le lundi 15 janvier 2024

Le dossier devra être retourné à l'accueil de la mairie dûment rempli et signé à l'attention du Délégué aux **sports et aux associations**.

Ce dossier se compose:

- De la lettre de demande de subvention communale
- Du formulaire Cerfa n°12156*06 téléchargeable <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271> : demande de subvention
- Notice explicative : notice n° 51781#04
- Compte de résultat de l'année écoulée <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>
- Bilan moral

La subvention exceptionnelle ne sera versée qu'après la réalisation effective du projet et / ou del'action spécifique exceptionnelle, avec les pièces justificatives (le bilan financier et rapport del'action).

J'attire votre attention sur le fait que parmi les pièces demandées, le compte rendu d'activité, précisant, notamment, l'utilisation de la subvention communale précédente, ainsi que le programme d'actions à venir justifiant votre nouvelle demande, sont tout aussi essentiels que les documents comptables. Leur non-présentation peut entraîner la suspension du traitement de votre dossier.

Je me tiens à votre disposition pour vous aider à remplir ces dossiers sur rendez-vous.

Contactez l'accueil au 04 90 54 51 01 ou par E-mail : r.oliva@mairie-du-paradou.fr

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Raphaël OLIVA
Conseiller Municipal
Délégué aux Sports et Associations